



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 Décembre 2024**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 heures 30.

Présents : Adjoints : Adrien BRAND – Ginette HELL - Gilles LITZLER - Annick FRICKER - Serge MULLER

Conseillers : Mylène GENIN – Stéphane MECKER – Cécilia MULLER - Vincent MECKER - Philippe STOLZ - Manuel GROSGUTH – Alain SCHMITT – Claudine BISEL - Dominique SENDELIN – Bernard MUNCK

Absents excusés : Magali SIMET procuration à Ginette HELL - Sylviane HELL procuration à Annick FRICKER – Sylvie SCHERMESSER procuration à Serge MULLER

Absent non-excuse : Néant

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 Octobre 2024
2. Adhésion à la Convention de participation mutualisée Prévoyance proposée par le CDG 68 et participation de la Collectivité au financement de la protection sociale complémentaire Prévoyance à compter du 1^{er} Janvier 2025
3. Programme travaux forestiers 2025 – GRENTZINGEN et OBERDORF - ONF
4. Emprunt – Travaux d'enfouissement des réseaux secs – Rue du Chemin de Fer
5. Demandes de subvention Investissement -Programme de travaux DETR – DSIL – FEADER – Région Grand Est – CEA – Fondation du patrimoine – Le Souvenir Français – l'ONaCVG

6. Décision modificative
7. Autorisation de dépenses d'investissement 2025
8. Demandes de subvention Associations
9. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose de nommer Madame Annick FRICKER au poste de secrétaire de séance et de lui adjoindre Madame Nadine SCHNECKENBURGER.

POINT 1 – Approbation du compte rendu de la séance du 24 Octobre 2024

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à apporter au procès-verbal transmis par courriel à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Dominique SENDELIN relève qu'il n'a pas été inscrit au compte-rendu au point divers qu'il avait évoqué la mise en location des terres des bassins de rétention et qu'il n'a pas reçu copie du contrat de fermage.

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés.

Pour	: 19 voix dont 3 procurations
Abstentions	: 0 voix
Contre	: 0 voix

Le Conseil Municipal DECIDE d'approuver le procès-verbal du 24 Octobre 2024.

POINT 2 – Adhésion à la Convention de participation mutualisée Prévoyance proposée par le CDG 68 et participation de la Collectivité au financement de la protection sociale complémentaire Prévoyance à compter du 1er Janvier 2025

Exposé :

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a lancé le chantier de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC).

Cette ordonnance rend **obligatoire** la **participation financière des employeurs publics à la PSC**. Cette obligation s'applique progressivement dans la FPT avec une prise en charge minimale sur des garanties minimales dès le 1^{er} janvier 2025 pour la Prévoyance et à compter du 1^{er} janvier 2026 pour la Santé.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour la protection sociale complémentaire Prévoyance. Cette convention compte 349 collectivités/établissements et plus de 5 370 agents adhérents. Notre collectivité/établissement n'y adhère pas.

Souscrite auprès de Relyens / CNP Assurances pour une durée de 6 ans, cette convention devait arriver à son terme le 31 décembre 2024.

Compte tenu des différentes échéances annoncées et des nombreuses inconnues quant aux changements à venir, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de prolonger d'un an la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations, le Centre de Gestion propose aux collectivités non adhérentes de se joindre à la convention. Aussi, il est possible d'adhérer à la convention de participation à compter du 1^{er} janvier 2025 et de permettre ainsi aux agents de bénéficier d'une couverture Prévoyance adaptée et de qualité.

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés.

Pour	: 19 voix dont 3 procurations
Abstentions	: 0 voix
Contre	: 0 voix

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, art. L 827-1 et L 827-7 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine

de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 26 mars 2024 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 24 avril 2024 ;

Vu le débat d'orientation portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 26 Novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal DECIDE

Article 1 : de fixer le montant de participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public en activité pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 25.- €/mois par agent à compter du 1^{er} janvier 2025 et ce en fonction des revenus

Article 2 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance mise en place par le Centre de Gestion du Haut-Rhin et souscrite auprès de Relyens, à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée d'un an selon les taux de cotisation suivants :

	Niveau d'indemnisation	Taux au 01/01/2025
Incapacité	95 %	0,94 %
Invalidité	95 %	0,51 %
Perte de retraite	95 %	0,71 %
Décès / PTIA	100 %	0,34 %

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion.

POINT 3 – Programme travaux forestiers 2025 – GRENTZINGEN et OBERDORF - ONF

Dans le cadre du programme de travaux forestiers 2024 soumis par l'ONF, Monsieur le Maire soumet les différents devis portant sur les travaux forestiers de la commune à réaliser sur le programme 2025.

Forêt OBERDORF :

- Travaux sylvicoles, divers	:	2 580.00 € HT
- Travaux patrimoniaux et d'exploitation Honoraires d'ATDO-MOE	:	1 050.00 € HT
- Honoraires ONF	:	774.00 € HT

Soit un total de 4 404.- € HT

Forêt GRENTZINGEN :

- Travaux sylvicoles	:	2 000.00 € HT
- Travaux patrimoniaux Honoraires d'ATDO-MOE	:	426.00 € HT

Soit un total de 2 426.- € HT

Total du programme 2025 : 6 830.00 € HT soit 8 196.00 € TTC

La vente de bois d'OBERDORF 2025 est estimée à soit 6 600.00 €

(Déficit de 230.00 €)

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour	:	19 voix dont 3 procurations
Abstentions	:	0 voix
Contre	:	0 voix

Le Conseil Municipal DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis
- De prévoir les crédits au Budget Primitif 2025

POINT 4 – Emprunt – Travaux d'enfouissement des réseaux secs – Rue du Chemin de Fer

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs – Rue du Chemin de Fer (ENEDIS, ORANGE et ROSACE), des banques ont été consultées au vu du financement de ces travaux et ce pour un montant de 140 000.- €.

1°/ La Caisse d'Épargne Grand Est Europe – 7, avenue de la République à COLMAR et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges – 1, Place de la Gare – 67000 STRASBOURG ont répondu, à savoir :

	Caisse d'Épargne Grand Est Europe		Crédit Agricole
Durée	20 ans	20 ans	20 ans
Taux	Fixe	variable indexé sur le Livret A	Fixe
Valeur du taux	4,20%	1,2% +3% = 4,20%	4,00%
Fréquence	Trimestrielle		Trimestrielle
Montant des échéances	2 595,36 €	Non connu	2 550,64 €
Débloqué des fonds	Minimum 48 heures maximum de 12 mois après la signature du contrat (débloqué de 2 000.- € dans les 3 mois après signature)		
Amortissement	Progressif		Progressif
Base de calcul	30/360	Exact/360	
Frais de dossier	0.10 % du montant emprunté avec un minimum de 300.- €		150.- €
Délai de signature du contrat	1 mois		06/01/2025
Remboursement anticipé	Possible à chaque échéance, moyennant un préavis de 2 mois et le paiement d'une indemnité actuarielle basées sur le CMS	Possible à chaque échéance, moyennant un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité égale à 6% du capital remboursé par anticipation	
Taux de rémunération livret A		Le taux de rémunération du Livret A applicable est réalisée le deuxième jour ouvré précédant le commencement de chaque période d'intérêts	

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés

Pour : 19 voix dont 3 procurations
Abstentions : 0 voix
Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal DECIDE

- De retenir aucune des propositions ci-dessus
- De solliciter les banques au courant du 1^{er} trimestre 2025 afin de réévaluer les offres
-

Le taux de livret A devant baisser au 1^{er} Janvier 2025 et selon la Banque Centrale Européenne (BCE) les taux des emprunts également.

POINT 5 – Demandes de subvention Investissement -Programme de travaux DETR – DSIL – FEADER – Région Grand Est – CEA – Fondation du patrimoine – Le Souvenir Français – l'ONaCVG

1°/ VU les différents programmes de travaux prévus au Budget Primitif 2025, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer dans le cadre du DETR, du DSIL, du FEADER, De la Région Grand Est – de la CEA – de la Fondation du Patrimoine – Du Souvenir Français et de l'ONaCVG et tous autres organismes des dossiers de demande de subvention pour les opérations suivantes :

Opération	Nomenclature
40001	Rénovation Ecole
50023	Travaux – Rue du Jura
50029	Travaux – Rue de Willer
50030	Aménagement Place Monument aux morts

50032	Eclairage LED Terrains Foot et Tennis
-------	---------------------------------------

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés.

Pour : 19 voix dont 3 procurations
Abstentions : 0 voix
Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal DECIDE

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à constituer et déposer les demandes de subvention au titre des Programmes de travaux DETR – DSIL – FEADER – Région Grand Est – CEA – Fondation du patrimoine – Le Souvenir Français – l'ONaCVG et autres organismes.

POINT 6 – Décision modificative

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer sur les décisions modificatives budgétaires nécessaires à la mise en conformité aux demandes de la trésorerie :

La facture des Ets SCATP de BLOTZHEIM (68) d'un montant de 5 318.52 € TTC au titre des travaux d'un branchement d'assainissement et d'eau potable dans la Rue des Bois,

il est proposé de voter comme suit :

- 1 980.- € au compte 215381 – Opération 50022 – Travaux divers
- 3 340.- € au compte 215382 – Opération 50022 – Travaux divers
- A prélever au compte 203 - Opération 50029 – Travaux Rue de Willer par transfert de crédit d'un montant total de 5 320.- €

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 19 voix dont 3 procurations
Abstentions : 0 voix
Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal, décide :

- **De voter** la décision modificative budgétaire tel que détaillée ci-dessus
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à faire procéder aux écritures comptables

POINT 7 – Autorisation de dépenses d'investissement 2025

En application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget, l'exécutif est en droit :

- De mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et d'investissement,
- D'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent,
- De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- Sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette (non compris les reports et les restes à réaliser).

Monsieur le Maire propose les dépenses d'investissement suivants :

Comptes	Désignation	Montant Budgétisé	Dépenses d'investissement
2188/	Autres	15 065	3 766
2188/10001	Aire de jeux	18 588	4 647
2131/10008	Hall de stockage	40 000	10 000
2151/30005	Travaux rue du ruisseau	24 632	6 158
2131/400001	Ecole	64 000	16 000
2051/50001	Mobilier bureau et informatique JVS	10 000	2 500
2183/50001	Mobilier bureau et informatique	4 000	1 000
2152/50002	Signalisation panneau de rues	1 000	250
2188/50003	Matériel technique	5 000	1 250
2156/50008	Matériel Incendie secours	30 750	7 688
2156/50009	Reserve communale de sécurité civile	4 000	1 000
21538/50016	Bâtiment communal rue de Ruederbach	4 000	1 000
2131/50017	Bâtiment communal rue du chemin de fer	40 000	10 000
2151/50019	Travaux de sécurisation bien des pers zone urbaine	14 910	3 727
2152/50022	Travaux divers	14 748	3 687
2152/50023	Travaux rue du Jura	35 000	8 750
203/50028	Réseau rue du chemin de fer	8 600	2 150
2152/50028	Réseau rue du chemin de fer tranche 2	164 414	41 104
203/50029	Travaux rue de Willer	20 000	5 000
2135/50030	Aménagement monument aux morts	10 000	2 500
21538/50032	Eclairage LED Terrain Foot	9 000	2 250
2131/5000354	Hall de stockage	40 000	10 000

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés.

Pour : 19 voix dont 3 procurations
Abstentions : 0 voix
Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal, décide :

D'Autoriser Monsieur le Maire à payer les factures d'investissement à venir tel que stipulé ci-dessus.

POINT 8 – Demandes de subvention Associations

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal

- le courrier de l'Association APALIB de MULHOUSE sollicitant le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 1183.- € au titre de 15 bénéficiaires à ILLTAL.

- le courrier de l'Association UCJE HANDBALL DANNEMARIE sollicitant le versement d'une subvention pour soutenir leur projet le « handensemble », une pratique du handball qui vise à intégrer les personnes en situation de handicap. Le nombre de licencié pour ILLTAL est de 1

- le courrier du Collège J.P. de DADELSEN de HIRSINGUE sollicitant le versement d'une subvention au titre du forum des métiers et de l'orientation de DURMENACH qui se tiendra le 24 Janvier 2025 pour les élèves de 3^{ème} des collèges d'ALTKIRCH, de DANNEMARIE, de FERRETTE, de HIRSINGUE, de ILLFURTH et de SEPPOIS-LE-BAS

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 19 voix dont 3 procurations
Abstentions : 0 voix
Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal décide

- de ne verser aucune subventions aux Associations et Organismes ci-dessus
- d'informer ces derniers par courrier

POINT 09 – Divers

Saint-Nicolas

Le Saint-Nicolas est passé à l'école d'ILLTAL et de RUEDERBACH le 06 Décembre et à remis un paquet aux enfants.

Repas des personnes âgées

Le repas a eu lieu dimanche, le 08 décembre dans la Joie et la bonne humeur.

Un grand merci à la Commission Sociale et aux bénévoles.

Les colis pour les personnes âgées de plus 80 ans seront préparés le vendredi 20 décembre 2024 et distribués à nos aînés.

Travaux

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs – Rue du Chemin de Fer ont débuté officiellement mais pas dans les faits en raison de la météo.

Les travaux d'assainissement (pompe de circulation – Rue de Riespach – Rue des Renards se poursuivront en Janvier)

Des difficultés de coordination concernant la toiture de la salle ont été rencontrées, mais les travaux s'achèvent

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 21 heures 15.